

Aux fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales

Automne 2007

ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro de l'automne 2007 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). First Canadian Health (FCH) en est maintenant à sa neuvième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez d'offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111** ou en écrivant à l'adresse suivante :

Département des relations avec les fournisseurs de FCH
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

permet d'assurer que les services fournis reflètent les changements de condition des bénéficiaires.

Pour de plus amples renseignements sur la soumission des demandes de paiement, avec une autorisation préalable, veuillez vous référer à votre trousse *Renseignements pour le fournisseur d'ÉMF* des SSNA.

Vous pouvez télécharger la version actuelle de la trousse *Renseignements pour le fournisseur d'ÉMF* des SSNA à partir du site Web des SSNA :

www.santecanada.gc.ca/ssna

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, vous pouvez vous adresser au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111**.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME DES SSNA

SUPPRESSION DU MESSAGE D'AVERTISSEMENT W82 LE BÉNÉFICIAIRE N'A PAS DONNÉ SON CONSENTEMENT

À compter du 12 octobre 2007, le message d'avertissement **W82 Le bénéficiaire n'a pas donné son consentement** n'apparaîtra plus sur les *Relevés des demandes de paiement pour l'Équipement médical et les fournitures médicales (ÉMF)* des SSNA. La suppression de ce message n'affectera en rien les règlements des demandes de paiement.

Si vous souhaitez avoir de plus amples renseignements au sujet de la suppression du message d'avertissement W82, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

RAPPEL SUR LE PROGRAMME DES SSNA

QUANTITÉS LIMITÉES POUR LES ARTICLES D'ÉMF

Tous les articles d'ÉMF, avec ou sans autorisation préalable, ayant une quantité annuelle limitée, ne peuvent être fournis et réclamés que tous les trois mois. Cela